

- 17.500 La veille sur la propriété industrielle
- 17.501 Le rôle et la place d'un fournisseur de données spécialisées
- 17.502 La veille juridique : périmètre, écueils, sources
- 17.503 La veille dans le processus d'innovation chez Sanofi Pasteur

## APPROCHES sectorielles



Portrait of a man, likely a contributor to the dossier.

### Des témoignages pour éclairer la réflexion

Après avoir traité des fondements et enjeux liés à la veille pour l'innovation et avoir précisé quelques notions de base, en particulier sur l'innovation, après avoir examiné comment la veille se révèle un outil au service de l'innovation et envisagé les perspectives d'évolution, il restait à recueillir des informations sur ce que pensaient les utilisateurs sur le terrain, leurs témoignages sur ce qu'ils avaient expérimenté : est-ce que les résultats sont conformes aux attentes ? Quelles sont les conditions d'utilisation des outils de veille ? Comment intégrer ces outils dans l'organisation actuelle des entreprises ? Y a-t-il des approches différentes selon le secteur d'activité ? Que peut-on attendre aujourd'hui concrètement de la veille pour innover ? Peut-on innover en matière de veille ? Quel peut être l'apport des serveurs commerciaux multi-bases ?

Nous nous sommes adressés à la fois à des utilisateurs finals et à des intermédiaires afin qu'ils nous parlent de leur vécu, qu'ils témoignent de leurs ex-

périences et que, avec les exemples présentés dans la première partie de ce dossier<sup>1</sup>, ils éclairent de leurs retours les choix des futurs utilisateurs.

Il nous faut remercier les auteurs qui ont accepté de nous confier leurs points de vue et leurs appréciations, car nous nous trouvons clairement ici sur des sujets qui sont à la marge confidentiels et sur lesquels – nous l'avons éprouvé en préparant ce dossier – il est, en général, bien difficile d'obtenir des informations.

Mais ils ont compris que nous ne cherchions pas, bien sûr, à dévoiler de quelconques secrets scientifiques, techniques, industriels ou commerciaux, mais plutôt à faire progresser la réflexion de tous sur ce sujet qui devient un thème de préoccupation majeur : non seulement des spécialistes de l'information dont la forte implication dans une démarche de veille est garante d'une approche professionnelle, mais aussi des personnes en charge, au sein de l'entreprise, du développement et des orientations stratégiques. •

<sup>1</sup> Voir pages 34-35 et 37

# témoignage

[ **information brevets** ] Pour avoir exercé au sein de l'Office européen des brevets, c'est en expert de la veille sur la propriété industrielle que Jacques Michel apporte ici son témoignage. Après avoir insisté sur la nécessité de compétences spécifiques pour mener ce type de veille, il détaille les diverses formes que peut prendre la recherche d'information sur les brevets et évoque de nouveaux outils permettant de combiner veille technologique et veille juridique.



Après avoir occupé des postes de direction dans l'administration (Mission interministérielle de l'information scientifique et technique, Bureau national de l'information scientifique et technique) et dirigé le Centre de documentation scientifique et technique du CNRS, Jacques Michel a été vice-président de l'Office européen des brevets de 1987 à 2003. Il dirige actuellement la société EURO-PATIS (European Patent International Search Service).

## La veille sur la propriété industrielle

Quatre-vingts pour cent de l'information technologique ne se trouve que dans les brevets. C'est dire l'importance de l'énorme corpus que constituent ces derniers.

Cette importance a encore été amplifiée par la mise en ligne relativement récente (au début des années 2000) de toute cette information. Ce fut un progrès considérable, dû à l'investissement massif fait par les offices nationaux de brevets et les trois plus grands offices du monde – Office européen (OEB), United States Patent and Trademark Office (USPTO) et Japanese Patent Office (JPO) – pour capturer toute l'information sous forme électronique et pour développer les systèmes d'exploitation correspondants. Alors qu'auparavant la recherche dans les documents brevets était longue, coûteuse et réservée aux spécialistes, aujourd'hui, les chiffres de consommation des grands sites Internet gratuits de propriété industrielle – Espacenet, Industrial Property Digital Library (IPDL, Japon), USPTO, Epoline, etc. – montrent que cette information a atteint un large public.

**DE NÉCESSAIRES COMPÉTENCES POUR DES RECHERCHES DE QUALITÉ.** Pour positive qu'elle soit, cette « démocratisation » de l'information brevets n'est pas sans risque. Si, en effet, accéder aux serveurs spécialisés ne présente pas plus de difficulté qu'accéder à tout autre site Internet et conduit toujours à des données intéressantes, il faut cependant être bien conscient que la recherche de documents pertinents,

et de tous les documents pertinents, exige une compétence toute particulière et une méthodologie élaborée.

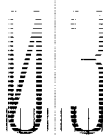
J'ai toujours trouvé inquiétant d'entendre des personnes actives en matière de recherche sur les brevets déclarer que des interrogations du type « Try and Error », sur le mode Internet grand public, consistant à poser une question ou simplement un mot, à voir la réponse, à modifier la question, à considérer la nouvelle réponse, etc., jusqu'à trouver quelque chose de pertinent – répondaient à leur problème. Rien n'est plus erroné. En effet, en procédant ainsi, on obtient toujours quelque chose, mais on n'est jamais sûr d'avoir obtenu ce qui est le plus important.

Lorsque les nouveaux services en ligne ont été introduits à l'Office européen des brevets, au milieu des années 1990, chaque examinateur, rompu aux techniques de la recherche « papier », a suivi des cours intensifs de formation à la méthodologie de la recherche en ligne, portant sur le texte et le dessin, et un programme de *learning process* permanent a été mis en œuvre pour que chacun, par échange avec ses collègues, puisse améliorer sa méthodologie. Ce n'est qu'à ce prix que la qualité de la recherche a pu être maintenue.

**DIVERSES FORMES DE RECHERCHE.** La recherche en matière de brevets revêt différentes formes en fonction de l'objectif poursuivi.

- Une **étude d'environnement** consiste, au démarrage d'un projet, à faire une recherche permettant de décrire l'environnement technologique de ce projet et d'identifier tous les brevets s'y rapportant. Une telle étude permet de baliser le projet et d'en définir le contour.

////////



//////// Pour être efficace, ce type d'étude requiert une excellente connaissance de la classification internationale des brevets et une importante capacité de *screening* des documents retrouvés. En effet, leur nombre peut être élevé et la liste finale peut varier dans une fourchette de 4 à 500 documents, voire d'avantage. Ce type d'étude permet aussi de se situer par rapport à la concurrence, d'apporter la matière première à des études statistiques et à l'élaboration de cartes, de dégager des tendances dans un secteur donné.

- La recherche d'antériorité est, en matière de recherche brevets, la plus fréquente. Il s'agit de définir l'art antérieur relatif à une invention.

C'est le premier travail technique que fait un office de brevets lorsqu'il est saisi d'une demande. De cette recherche va dépendre toute la suite de la procédure, la délivrance du brevet sous la forme déposée, sous une forme amendée, ou son rejet. Ces recherches d'antériorités demandent à la fois des spécialistes du domaine et des experts en recherche en ligne. Une fréquence suffisante de recherches dans le même domaine garantit leur qualité. En revanche, si le nombre est trop faible, le chercheur n'aura pas l'opportunité de suivre l'évolution de la technologie et la qualité de sa recherche risque d'en pâtir.

La recherche d'antériorité permet de décider en toute connaissance de cause de l'opportunité de déposer une demande et de guider la rédaction de celle-ci. C'est une pratique quasi générale dans les grands groupes. Elle présente aussi un intérêt particulier pour les PME et les services de valorisation des universités qui, pour un coût inférieur à mille euros, évitent de se lancer aveuglément dans la rédaction d'un brevet dont le coût est cinq à sept fois supérieur.

Dans l'activité de la société Europatis que je dirige actuellement, la recherche d'antériorité avant dépôt connaît un grand succès auprès de ces entreprises ou services.

- La recherche de validité est une autre forme importante de la recherche brevets, qui peut prendre une dimension économique majeure en cas de litige ou d'opposition. Nombreux sont les témoignages de demandeurs qui n'hésitent pas à engager ou à soustraire des recherches poussées, approfondies et exhaustives qui leur permettent d'identifier ou de trouver un document détruisant tout ou partie d'un brevet de tiers gênant. Pour une recherche de validité, le bénéfice est sans commune mesure avec le coût de la démarche.

**DES OUTILS DE SUIVI.** En matière de veille brevets, il existe depuis quelques années, au-delà des bases de données décrivant le contenu de ceux-ci, des outils de suivi de la procédure relative à chaque brevet déposé. Ce sont les registres tenus par les différents offices et aujourd'hui accessibles en ligne. En Europe, l'accès aux dossiers en cours de procédure (dix-huit mois après le premier dépôt) a toujours été une obligation. Mais, lorsque ces dossiers n'existaient que

sous forme papier, leurs consultations à l'OEI ne dépassaient pas quarante par an. Depuis que les dossiers sont accessibles en ligne à travers Espacenet et Epoline, les consultations sont plus de cent fois plus élevées. Il en va de même pour l'office américain (USPTO) et certains offices nationaux tels que, en France, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

Ces nouveaux outils, qui apportent une très grande transparence, permettent de combiner veille technologique et veille juridique. Ils constituent des moyens d'intelligence économique légaux et d'une grande efficacité. •

## Le rôle et la place d'un fournisseur de données spécialisées : l'exemple de la veille sur les brevets



Diplômé de l'École centrale de Lille, **Pierre Buffet** débute au Groupe de recherche opérationnelle de la Marine avant de rejoindre le Centre de documentation du CNRS. Co-fondateur de Questel, administrateur au GFII, PATCOM et CSA-Trust, il participe aux travaux d'associations : PDG (Patent Documentation Group), PIUG (Patent Information User Group) ou WON (Pays-Bas). Il a reçu trois prix, EUSIDIC Personality of the Year (1987), Online Silver Jubilee Lifetime Achievement (2001) et International Patent Information Award (2006).

[ **information brevets** ] Pour illustrer les propos de Jacques Michel, cet article présente, à partir de l'exemple de Questel, de multiples aspects que peut recouvrir la fonction de veille sur les brevets selon les acteurs concernés et en faisant appel aux nouvelles technologies.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il peut être bon de rappeler ce qu'est un brevet, permettant ainsi de mieux comprendre les services qui peuvent être rendus à partir de la matière première « information brevet ».

Le site de l'Office mondial de la propriété intellectuelle (OMPI) fournit une bonne définition de ce qu'est un brevet au sein du monde de la propriété intellectuelle. On peut y lire<sup>1</sup> : « Un brevet est le droit conféré à un inventeur par un État, ou un office régional agissant au nom de plusieurs États, qui autorise l'inventeur à empêcher toute autre personne d'exploiter son invention à des fins commerciales, pour une durée limitée qui est généralement de 20 ans.

[...] En contrepartie de ce droit exclusif, l'inventeur doit divulguer l'invention brevetée au public de manière appropriée. [...] Le système des brevets est conçu de façon à établir un équilibre entre les intérêts des inventeurs et du public. »

D'emblée, on comprendra que ce lien entre inventeur et État comporte plusieurs facettes :

- un aspect technique qui décrit l'invention elle-même ;
- une dimension juridique qui reflète le caractère contractuel du monopole concédé ;
- une perspective économique et financière dans la mesure où la finalité recherchée tant par l'inventeur que par l'État est la création de valeur.

Chacun de ces aspects donne lieu à la création et à la circulation de gros volumes d'information.

## Rôle de chaque acteur

Il est aisé de comprendre qu'un jeu de cache-cache s'établit rapidement entre d'une part l'office, représentant de l'État, qui a pour mission de s'assurer qu'il s'agit bien d'une invention et qu'elle est décrite de manière explicite, et d'autre part l'inventeur, travaillant souvent au sein d'une entreprise déposant la demande de brevet, qui cherche une couverture maximum de son monopole tout en divulguant le minimum d'information.

C'est sur ces fondamentaux que se basent les services dédiés à la propriété industrielle pour faciliter le travail de chacun. De tels services s'emploient à améliorer les différentes fonctions :

- de recherche : détection des signaux faibles (comment trouver une aiguille dans une botte de foin ?) ;
- de veille : alerte sur signaux faibles, mais également suivi de l'évolution d'une technologie, d'une entreprise concurrente et de sa stratégie, d'un pays et de sa politique en matière d'innovation, par exemple ;
- de lecture rapide en faisant appel à un ensemble de techniques de visualisation ;
- de diffusion et d'échange au sein de l'entreprise ou de l'organisation (*workflow*).

## Place d'un acteur privé

Comme évoqué précédemment, le rôle d'un intermédiaire comme Questel, par exemple, est d'offrir aux divers acteurs impliqués au sein des différents services d'entreprise ou organisme – R&D, juridique, stratégie et finance – un ensemble de services non disponibles auprès des offices de brevets eux-mêmes.

Ces services s'appuient sur de solides fondations que sont les données et les outils informatiques permettant d'assurer différentes fonctions telles que le suivi d'une technologie ou d'un concurrent, l'alerte sur la détection de signaux faibles, la mise en

1 [www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/fr/intproperty/](http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/fr/intproperty/)

